



Demande de Prêt Entre Bibliothèques

Document

Titre* :

Auteur :

Editeur et date de publication* :

Volume, fascicule :

Numéro(s) (ISBN, ISSN) :

Cote :

Si nécessaire, partie (titre, auteur, pages) :

Bibliothèque(s) susceptible(s) de posséder l'ouvrage* :

Demandeur

Nom – Prénom* :

Adresse complète* :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

N° de carte de lecteur :

Service demandé

Prêt de document

ou

Reproduction

S'il s'agit d'une demande de reproduction, nature :

photocopies

images numériques

Remarques :

Le demandeur souhaite être prévenu de l'arrivée du
document par* :

courriel

téléphone

voie postale

Conditions de consultation et engagement

- Le prêt est en général accordé pour une durée d'un mois.
- La consultation s'effectue uniquement sur place à la Bibliothèque Louis Aragon d'Amiens Métropole, sauf si la bibliothèque prêteuse autorise l'emprunt à domicile.
- Le demandeur s'engage à régler une somme forfaitaire de 4,50 euros pour le service qui lui est proposé (frais d'acheminement et de reproduction)

Date et signature :

Pour faire parvenir cette demande aux Bibliothèques d'Amiens Métropole, trois possibilités :

- l'envoyer par courrier aux Bibliothèques d'Amiens Métropole
- la déposer en salle patrimoine à la Bibliothèque Louis Aragon
- l'envoyer par courriel à l'adresse suivante : c.preveral@amiens-metropole.com